



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE À SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On écrit de Monieh, 17 mars :

On assure d'une façon positive que toutes les puissances catholiques, quoique partageant le sentiment du gouvernement français relativement au Concile, sont résolues à ne pas envoyer à Rome d'ambassadeur extraordinaire. Les puissances se concertent entre elles pour faire respecter, moyennant les lois existantes chacune chez soi, les droits menacés par les *schemata* soumis au Concile.

Une demande d'autorisation de poursuites, dit un télégramme de Madrid, du 16 mars, a été présentée aux Cortès contre M. Anglada, témoin du duel de M. Olozaga en 1869. On présage que des poursuites auront lieu contre le duc de Montpensier.

Le duel où le prince Henri de Bourbon a trouvé la mort a eu pour cause la publication qu'il avait faite, le 7 de ce mois, dans les journaux de Madrid, de l'écrit suivant :

AUX MONTPENSIERISTES.

« Je dois à mon honneur de rompre le silence quand, depuis l'arrivée à Madrid du duc de Montpensier, on fait courir le bruit que je suis en d'humbles termes avec lui, comme s'il était un héros conquérant qui doit atteler tout le monde à son char. Le bruit est aussi méchamment calomnieux que celui qui met pour condition au couronnement d'Antoine I^{er} par le noble général Prim, le dépôt de plusieurs millions comme paiement du service.

Quant à l'illustre président du conseil, il n'est pas nécessaire de proclamer ce que, à son honneur, chacun sait et ce que peuvent ses déclarations formelles. Quant à moi, je n'aurais pas besoin de répéter, s'il n'y avait pas un intérêt montpensieriste à l'oublier : 1^o que je suis et je serai tant que je vivrai l'ennemi politique le plus décidé du prince français; 2^o qu'il n'y a pas de raison, de difficulté, d'intrigue ni de violence qui puisse affaiblir le profond mépris que m'inspire sa personne, juste sentiment qu'inspirent ses arlequinades politiques à tout honnête homme en général, et à tout bon Espagnol en particulier.

Peu m'importe de provoquer les colères et les sourdes vengeances des gens qui se sont avilis à baiser, en le pesant, l'argent montpensieriste. Emigré et travaillant à la cause libérale à Paris, du temps de Narvaez et de Gonzalès Bravo, je parle en connaissance de cause sur la question Montpensier. Ce prince, aussi fourbe que le jésuitisme de ses aïeux, dont l'histoire de France atteste si clairement l'infâme conduite, aurait été proclamé roi dans les eaux de Cadix, si un de mes illustres camarades de la marine n'avait pas refusé de souiller son uniforme et n'avait pas repoussé avec autant d'énergie que de dignité la plus grande trahison qu'aient vue les temps modernes. Les mercenaires disent que Montpensier est un être parfait, un arc-en-ciel de paix et un dieu de bonté ! Alors, que le sang qui a été répandu et celui qui peut-être le sera encore jusqu'à son entière disparition retombe sur sa tête de prétendant ! Mauvaise manière de relever une couronne tombée à terre !

Le libéralisme de Montpensier, inspiré par

la fièvre de régner, est tellement intéressé qu'il mérite la leçon terrible qu'inflige de temps en temps la justice des nations indignées. Je suis Espagnol et j'éprouve les nobles sentiments de mon pays. Toutes les fois qu'en naviguant je passais devant Gibraltar, je m'écriais : « Quand serons-nous complètement Espagnols ! » Et toutes les fois que je passe devant l'auguste monument du 2 mai, je m'écrie : « Quand serons-nous tout-à-fait Espagnols ! » En 1808, quand mon père provoquait au soulèvement du vaillant peuple de Madrid, notre patrie était en proie à l'invasion armée; aujourd'hui, c'est l'invasion hypocrite, jésuitique et corruptrice des orléanistes dans notre pays si fatigué, si désespéré et si mitraillé par ses gouvernements. Heureusement les ombres glorieuses de Daviz et de Velarde, et des martyrs du Carral n'ont pas encore disparu et sont toujours présentes pour tout bon Espagnol.

Montpensier représente le nœud de la conspiration orléaniste contre l'Empereur Napoléon III, conspiration dans laquelle sont entrés certains Espagnols de marque. Mais que ces conspirateurs de France et d'Espagne sachent bien qu'au cas de la chute de la dynastie impériale, ce ne sont pas les d'Orléans qui en hériteraient, ce serait Rochefort, c'est-à-dire la République française.

Qu'ils sachent aussi qu'en Espagne l'homme du prestige et l'objet de la vénération nationale, c'est l'illustre Espartero, et non point ce fanfaron de pâtissier français.

Madrid, le 7 mars 1870.

HENRI DE BOURBON.

L'agence Havas-Bullier reçoit de Constantinople les dépêches suivantes :

Constantinople, 15 mars, soir. — L'emprunt pour les chemins de fer a été ouvert aujourd'hui. Le chiffre des souscriptions de la première journée n'est pas encore connu, mais il dépasse trente mille obligations. A la Bourse, ces obligations ont été négociées avec un franc de prime. Le bruit court qu'une Compagnie anglaise aurait proposé au gouvernement de se charger sans subvention de la construction d'un chemin de fer partant de la mer de Marmara et allant jusqu'à Bassora, en traversant l'Asie Mineure.

Constantinople, 16 mars. — Le journal la Turquie et le Levant Herald annoncent que, dans la journée d'hier, il y a eu 31,936 obligations souscrites. Aujourd'hui, l'affluence des souscriptions était plus grande, mais le chiffre n'est pas encore connu.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

On dit que la question de l'ambassade au concile est complètement terminée. Il n'y aura donc pas de question de cabinet, qui, du reste, quoiqu'en aient dit certains journaux, n'a jamais été posée. Les ministres ont eu à se mettre d'accord sur un point qui n'avait pas été prévu tout d'abord; rien n'était plus simple et il n'y avait pas lieu de crier si haut à la discorde et à la dislocation du cabinet. Il paraîtrait que le rôle de notre diplomatie en cette circonstance serait fort simple : on ferait

LA MAJORITÉ DE MADEMOISELLE BRIDOT, PAR CH. DESLYS.

CHAPITRE PREMIER.

(Suite.)

Bridot ne put jeter un cri. La bouche béante, l'œil hagard, tout le corps agité d'un tremblement convulsif, il recula, il vint tomber à la renverse dans son grand fauteuil, il y resta comme pétrifié par l'épouvante.

Cependant Marianne accourait d'un côté; de l'autre Thérèse.

« Ma fille ! s'écria Bridot, n'approche pas !... je te le défends !... Ne regarde pas !... ne regarde pas !... »

Et, tout en faisant signe à Marianne, qui s'empressa de jeter une couverture sur le cadavre, il le masquait à la jeune fille, il la poussait follement vers l'autre extrémité de la pièce, en balbutiant d'une voix éperdue :

« Du sang !... il y a du sang encore ici !... là !... partout !... essayez-le donc... faites-le disparaître !... Oh ! le docteur disait vrai !... cette catastrophe... Cette émo-

tion... Le même coup nous aura frappés tous les deux !... Ah ! je me sens mourir ! »

Mais se roidissant avec énergie contre la froide étreinte qui l'envahissait déjà :

« Non ! oh ! non ! pas encore !... ma fille ! mon enfant !... rien n'est prêt... je ne puis pas... je ne veux pas encore mourir !... Et sa fortune donc ?... à qui la confier ?... à qui ?... »

Il aperçut tout-à-coup Paul Vauquelin, qui déjà depuis quelques instants était entré. Il lui jeta, comme des grappins, ses longs doigts osseux, et, l'attirant à lui, lui parlant à l'oreille :

« Monsieur Vauquelin... approchez... plus près... encore... Monsieur Vauquelin, vous me méprisez, vous !... vous me l'avez dit en face... vous êtes un honnête homme... je vous lègue la tutelle de ma fille.

— Mais, monsieur... — Ah !... dites oui !... car je meurs ! »

Bridot ne s'abusait pas. La mort était en lui. Sa livide pâleur, ses mains glacées, ses yeux sortant de leur orbite s'injectaient d'un sang noir. Il étouffait, il râlait déjà.

Vauquelin regarda Thérèse, pensa à sa femme et répondit :

« Eh bien, oui, j'accepte... mais à une condition... vous la connaissez, monsieur, c'est que vous

restituerez... — Oui... oui... tout ce que vous voudrez... mais une plume... du papier... »

Thérèse lui donna ce qu'il demandait.

Son père l'embrassa, la contempla durant quelques secondes avec un dernier épanouissement d'orgueil, et, tout en s'efforçant d'écrire, s'adressant à Paul Vauquelin :

« Vous l'aimerez bien, n'est-ce pas, ma fille ?... vous aurez bien soin de sa fortune... non !... de sa bonne renommée... de son bonheur !... Mais... je n'ai plus la force... de... signer... il le faut pourtant... je le veux !... je... ah ! »

Sa main venait de s'arrêter tout-à-coup. Sa tête retombait sur sa poitrine. Il était mort.

Thérèse se jeta à corps perdu sur le cadavre.

Vauquelin prit l'écrit et lut :

« J'institue M. Paul Vauquelin tuteur de Thérèse Bridot, ma fille et mon unique héritière.

JEAN BRIDOT. »

C'était tout.

« Quoi ! s'écria Vauquelin, rien de plus, rien !... Oh ! dans de pareilles conditions, cette tutelle est impossible, et je ne puis l'accepter, je ne veux pas... »

Les grands yeux noirs de l'orpheline se levèrent sur lui, tout ruisselants de larmes.

« Pauvre enfant ! murmura-t-il, si jeune, si intéressante, exposée à tous les périls de ce fatal héritage... Oh ! non, non, je ne puis l'abandonner ainsi ! Henriette ne me le pardonnerait pas. »

Les gens de la maison, quelques voisins étaient accourus et formaient sur le seuil un groupe de curieux, parmi lesquels se faufila la tête vipérine de Bonami, l'ex-avoué de la rue Corbeau.

« Mort ! fit-il avec un hargneux dépit, Bridot mort ! et moi qui venais de racheter déjà quelques-unes de ses créances ! »

En ce moment, le tuteur tendait la main à sa pupille en lui disant :

« Thérèse Bridot... »

L'ex-avoué redressa l'oreille.

« Votre place est désormais auprès de celle qu'une première fois, déjà, à la pension, vous avez appelée votre mère. Venez donc avec nous... venez, ma fille. »

Il s'empressa de l'entraîner hors de cette maison qui, marquée par la fatalité, semblait devoir lui porter malheur.

Déjà l'ex-avoué suivait de son regard cupide. Il venait de prendre ses renseignements; il se disait en se frottant les mains :

« Ah ! ah ! le bonhomme Bridot avait une fille ?... Aïe ! ce ne sera peut-être pas une si mauvaise affaire. »

remettre au gouvernement pontifical un *memorandum* où se trouveraient rappelés les principes de notre droit public et la volonté de les maintenir.

Quant au retrait des troupes, dont on avait parlé comme d'une sanction et que M. Daru lui-même aurait mis en avant dans une lettre officielle, c'est tout-à-fait inexact et la lettre est apocryphe. Le ministre des affaires étrangères doit s'en expliquer catégoriquement à la tribune, dès la reprise des débats législatifs. On dit même qu'il aurait désiré que l'interpellation de M. Jules Favre à ce sujet eût lieu de suite, avant la suspension des séances publiques.

Il nous vient d'Allemagne des bruits d'une certaine gravité. Dans quelques cercles politiques de Dresde, par exemple, on parle de sérieuses complications pour l'été prochain. Un personnage diplomatique de Berlin écrivait de son côté : « Les points noirs vont de jour en jour en grossissant. Jamais, depuis l'été de 1868, la situation de l'Allemagne ne m'a paru plus grosse de périls. C'est en Bavière qu'éclatera la tempête. La guerre au printemps ne me semble pas impossible. »

Et voici, en effet, comment s'exprime un des organes les plus autorisés de l'autonomie bavaroise : « Le noble comte croit, dit-il à propos du dernier discours de M. de Bismark, que nous devrions, de notre propre gré, satisfaire ses desirs. Oui, nous faisons tout de notre propre gré, parce que nous ne pouvons pas faire autrement, et nous le ferons tant que les Français ne seront pas prêts. Quand ils le seront, nous verrons alors si nous devons encore être assez niais de nous faire tuer pour le roi de Prusse, parce que, dit-on, les traités l'exigent, ou si nous laisserons aux Prussiens seuls le plaisir de recevoir les râclées auxquelles ils sont habitués de la part des Français et qu'ils méritent à tous égards. »

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

On lit dans *l'Electeur libre* :

« Plusieurs journaux annoncent que M. Jules Favre aurait consenti, sur la demande de M. Daru, à renoncer à toute demande d'interpellation sur les affaires extérieures. Cette nouvelle est dénuée de fondement; il serait peut-être plus exact de dire que le gouvernement accueillerait, dans l'état des faits, avec satisfaction, une interpellation que la gauche ne juge pas opportune. »

La commission de décentralisation, dans la séance qu'elle a tenue jeudi, a repris la discussion sur la nomination des maires.

M. de Fressynet voudrait que, quel que fût le chiffre de la population, les maires fussent nommés par les conseils municipaux.

Le marquis d'Andelarre repousse cette pro-

position; il repousse également la nomination par le corps électoral tout entier. Ce qu'il veut, c'est que le droit du gouvernement soit limité et qu'il ne puisse choisir le maire que sur une liste de noms présentée par le conseil municipal.

M. Dupont-White pense que les maires doivent être nommés par les conseils municipaux; pour lui, c'est une question de décentralisation électorale.

Le comte de Cosnac compare les différents modes de nomination des maires dans les divers Etats de l'Europe. Il reconnaît que le choix du maire par le suffrage universel serait la plus logique des solutions; mais il en pourrait sortir une dangereuse anarchie.

A ses yeux, le plus sage parti est de laisser aux conseils municipaux le droit d'élire les maires. Il fait cependant une réserve en ce qui concerne les communes urbaines.

La suite de la discussion a été renvoyé à la prochaine séance.

La commission du budget vient de se constituer; elle a nommé pour président M. Mége, pour vice-président M. Busson-Billault, pour secrétaires MM. Chesnelong, Boduin et Fouquet.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Glais-Bizoin, relative à l'abolition du timbre des journaux, a tenu mercredi une séance qui a duré depuis deux heures jusqu'à six. M. Emile de Girardin, syndic de la tribune de la presse parisienne; MM. Lavertujon et Bullier, syndics de la tribune de la presse départementale, ont été successivement entendus.

Tous les trois, nous assure-t-on, se sont prononcés pour l'abolition absolue du timbre.

La commission a également fait appel à M. Vandal, directeur des postes, pour savoir si, dans son opinion, la multiplication des journaux et l'accroissement de leur tirage pourraient combler le déficit causé par l'abolition du timbre. C'est jeudi que M. Vandal a dû être entendu.

Mercredi déjà, M. le directeur général des postes s'était rendu dans la commission qui étudie le projet de loi concernant l'abaissement des tarifs postaux entre la France et l'Angleterre. Ses explications ont été parfaitement accueillies. On sait, du reste, que la parole de M. Vandal a beaucoup de cachet.

M. Birotteau, — que ses collègues s'obstinent à appeler César, — a été nommé rapporteur de la commission qui examine le projet de loi de M. Bouteiller, relatif à la présidence des sociétés de secours mutuels. La commission repousse la liberté absolue des associations, réclamée par M. Picard; mais elle accepte le projet du député de la Moselle,

qui confère aux sociétés de secours mutuels le droit de nommer leurs présidents.

M. Raspail donne enfin un signe de vie.

Il vient d'adresser à ses commettants l'épître que voici. — Nous ne rattachons rien, pas même la date;

« Arcueil-Cachan, 24 ventôse, an 78 de la répub. franc. (15 mars 1870).

» Aux citoyens électeurs de Lyon.

» Citoyens,

» Je vous remercie tous de l'intérêt que vous prenez à ma santé; j'espère que vos vœux m'auront porté bonheur et que je ne tarderai pas à me rendre où l'honneur de ma cause m'appelle. J'attends pour cela que ce retour du froid ait passé et qu'une rechute ne soit pas à craindre; et, dès ce moment, j'irai soutenir, avec mon indépendance ordinaire, les projets de loi que j'ai soumis à l'assemblée, sans m'inquiéter du sort qui leur est réservé.

» Vous avez dû voir que ces projets n'ont pas été inutiles et qu'ils se trouvent souvent reproduits, presque dans les mêmes termes, par des membres plus favorisés que moi.

» Qu'importe d'où vienne le bien, pourvu qu'il se fasse, et, soyez-en sûrs, il se fera, même par ceux qui ont commencé tout d'abord à le combattre, et ils sont nombreux.

» Agréer, mes chers concitoyens, mes saluts et l'assurance de ma confraternité.

» F.-V. RASPAIL.

Il nous semble que M. F.-V. Raspail est bien changé par la maladie.

Qu'importe d'où vienne le bien, pourvu qu'il se fasse!... Voilà une maxime que certainement l'honorable propriétaire d'Arcueil n'eût pas écrite il y a deux mois. Nous n'aurons garde, du reste, d'en contester la sagesse; mais qu'en penseront ses électeurs?

C'est plus que de l'eau, diront-ils, c'est de la tisane que M. F.-V. Raspail a mise dans le breuvage d'irréconciliable qu'il nous offrait aux élections dernières!...

Pour un irréconciliable de perdu, du reste, deux irréconciliables de trouvés.

Irréconciliable, telle est en effet la dénomination de la nouvelle secte qui vient de se fonder dans la salle Molière, et qui est à l'irréconciliable ce que le cramoisi est au rouge.

— Le gouvernement veut rétrécir nos libertés, s'est écrié un orateur; eh bien, qu'il le sache, à côté de la ligue des irréconciliables, nous organisons celle des irréconciliables!...

Sur ce, braves enthousiastes, acclamations prolongées, et l'arc-en-ciel politique se trouve diapré d'une nouvelle nuance... ponceau.

— Au moins, disait un citoyen en sortant de la réunion, maintenant que nous sommes irréconciliables, on ne pourra plus nous accuser d'avoir des convictions en caoutchouc.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans *le Constitutionnel* :

Plusieurs journaux affirment que M. Cochin a été proposé par certains ministres comme préfet de police en remplacement de M. Piétri. Cette nouvelle est dénuée de fondement. Il n'a jamais été question au conseil des ministres du changement de M. Piétri, dont les services inspirent toute confiance.

— Le *Journal officiel* reproduit, en tête de ses faits divers, d'après un journal du soir une nouvelle au sujet de la réorganisation de la garde nationale dans les 3^e, 4^e, 5^e, 11^e et 12^e arrondissements de Paris.

— Il se signe, parmi les viticulteurs de Schlestadt, une pétition qui sera présentée au ministre du commerce par M. Tachard, député du Bas-Rhin, et dont voici le vœu principal :

« Nous avons l'espérance que, lors de la prochaine révision des traités de commerce, le gouvernement voudra bien faire des efforts pour que les vins français ne soient pas soumis, à leur entrée en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, à des droits plus forts que ceux que payent les vins étrangers à leur entrée en France. »

— La chambre de commerce de Toulouse vient d'adresser à M. le ministre de l'agriculture et du commerce une lettre qui s'exprime ainsi :

« La chambre croit devoir appeler l'attention de Votre Excellence sur l'importante question des canaux dans le sud-ouest; voir ces canaux, affranchis des charges qui pèsent sur eux, établir une libre et sérieuse concurrence aux chemins de fer, obtenir ainsi le bon marché des transports, tel est le vœu unanime de l'industrie et du commerce de notre région, tel est aussi le but que la chambre poursuit avec une inébranlable conviction et une énergique persévérance. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal officiel* de ce jour mentionne les nominations suivantes :

M. Plichon, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, est nommé secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Hastron, qui passe à la préfecture de Maine-et-Loire.

M. de Vaissière, sous-préfet de Mauriac, est nommé sous-préfet de Cholet, en remplacement de M. de l'Angle Baumanoir, nommé sous-préfet de Coutances.

On a trouvé jeudi à son domicile, rue de la Chouetterie, le cadavre du sieur C. B., dont la mort remonte à plusieurs jours. B. s'était pendu probablement dimanche soir, auprès

CHAPITRE II.

LA LIONNE DE TROUVILLE.

Quoi qu'en disent les routiniers et les dénigrants, j'aime ce carnaval d'été qui s'agite, tourbillonne et rit à Trouville, dans les gais salons de son casino, sur sa douce plage au sable si fin, dans ses verdoyants alentours si pittoresques et si gracieusement ombragés : autant de paradis normands.

J'aime surtout cette élégance pleine d'originalité, cette initiative, cette audace, cette *furia* de coquetterie féminine qui s'en donne à cœur joie, et chaque jour invente quelque nouvelle toilette, encore plus tapageuse, encore plus abracadabrante que celle de la veille. C'est là qu'ont vu le jour les petits chapeaux à la mousquetaire, les toquets andalous, les tudors, les panamas et les feutres empanachés de toutes sortes de plumets et d'aigrettes. Là aussi, les zouaves et les caracos, les vareuses et les gardes-françaises, les cravates et les écharpes flottantes. Là encore, les camargos drapées par des pompons ou des agrafes, les triples jupons bariolés, les bas à coins, les mules à talons, les bottines polonaises, les gants à la Crispin, les grandes cannes à la Richelieu; car enfin ces dames nous ont tout pris, jusqu'à nos pince-nez, jusqu'à nos casquettes. Mais qu'importe,

bravo! c'est charmant. Le jour, à l'heure où la marée monte; le soir, à l'heure où scintillent toutes les constellations de la terrasse, ce sont des groupes, des va-et-vient, des défilés où papillonnent et chatoient le rouge, le vert, le jaune, le bleu, le blanc, le violet, le magenta, le solferino, toutes les nuances d'une corbeille de fleurs, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Et notez bien que si l'ensemble est réjouissant à l'œil, le détail n'en a pas moins de séduction, pas moins d'attraits. Ainsi travesties par ce pimpant mardi gras qui dure une saison, toutes ces dames semblent avoir vingt ans, toutes ces incroyables semblent jolies.

Aussi est-il difficile de conquérir les hauts grades dans ce ravissant bataillon. Aussi celle-là doit-elle posséder une grâce accomplie, une merveilleuse beauté, qui mérite ce bâton de maréchal qui chaque été s'accorde à l'étoile, à la reine, à la lionne de Trouville.

L'an dernier, c'était une admirable jeune fille de vingt ans tout au plus, au profil géorgien, à la lèvre écarlate et dédaigneuse, au front intelligent, à la magnifique chevelure d'un beau brun mordoré. La sveltesse de sa taille, la gracieuse dignité de son allure l'eût fait comparer, par un poète du seizième siècle, à quelque déesse de l'Olympe. On s'émervillait surtout de ses grands yeux noirs, des yeux d'almée, des yeux brillants d'un éclat idéal.

On la disait immensément riche : aussi les prétendants attachés à son char étaient-ils nombreux. Elle se montrait des plus capricieuses à leur égard, ajoutait la chronique, et leur faisait subir toutes sortes de fantaisies épreuves, ni plus ni moins qu'au temps de la chevalerie. Quant à son nom, c'étaient des divergences étranges. Ceux-ci, la voyant avec le célèbre avocat Vauquelin et sa femme, qui l'appelaient leur fille, la nommaient tout naturellement Mlle Vauquelin. Ceux-là, sachant qu'elle habitait, aux environs de Trouville, le château de Bussières, et que ce riche domaine faisait partie de sa dot, la gratifiaient du titre de Mlle de Bussières. Quelques autres enfin, mais à la sourdine et d'un air malicieux, attestaient qu'elle n'était autre que Thérèse Bridot.

Disons-le tout de suite, ces derniers avaient raison. C'était bien la fille et l'héritière du bonhomme Bridot; c'était bien Thérèse.

Recueillie, adoptée par son tuteur, elle se voyait traiter chez lui comme l'enfant, comme la joie de la maison. La femme de l'avocat, Henriette, s'estimait si heureuse de s'entendre appeler du doux nom de mère! Elle n'avait pas d'enfants, et le regrettaient d'autant plus qu'elle sentait en son cœur tout un trésor de maternelle affection qui ne demandait qu'à s'épancher. Au couvent déjà, par une enfantine fiction, Thérèse n'avait-elle pas

été sa fille? Elle la redevint en réalité. Quelques années s'écoulèrent. Les domestiques, qui plusieurs fois s'étaient renouvelés durant ce temps-là, ne l'appelaient plus que Mademoiselle. Bientôt ce fut Mlle Vauquelin. Thérèse laissait faire, Henriette aussi, son mari de même.

Il était heureux de cette illusion. Ce mot de pupille lui semblait prétentieux; celui de père flattait bien davantage ses instincts de protection et de dévouement, voire même son amour-propre. D'ailleurs il ne tarda pas à s'attacher à cette charmante enfant, dont l'impatiente reconnaissance accourait sans cesse au-devant de ses vœux. Ce fut avec bonheur qu'il la vit grandir sous son toit, et, de jour en jour, se développer en intelligence comme en gentillesse. Jusqu'alors, en dépit de la profonde et mutuelle tendresse des deux jeunes époux, la maison avait été un peu triste; une maison sans enfants. L'exubérante activité, le rire franc et clair de Thérèse, la remplissaient, l'égayaient désormais tout entière. Quand l'avocat rentrait du palais, le joyeux accueil de sa fille d'adoption le mettait tout en joie lui-même. Quand le soir il travaillait, ayant Henriette et Thérèse à côté de lui, il les regardait souvent, enlacées l'une à l'autre ou formant au coin du feu quelques-uns de ces groupes en qui se personnifiait la famille, et, l'âme doucement émue, la lèvre souriante, une larme sur la

de son foyer ; le feu avait pris à sa paille, avait gagné ses vêtements et laissé sur le corps de profondes blessures.

Ce sera sans doute à la suite de trop copieuses libations et privé de ressources, que B. aura pris cette triste détermination.

Le 17 de ce mois, le nommé Jean Trouvé, militaire retraité, célibataire, demeurant au Voide, canton de Vihiers, s'est suicidé en se jetant dans le puits de son habitation. Au bruit de sa chute, sa sœur a appelé au secours, et les voisins sont accourus ; mais il était déjà trop tard, ils n'ont pu retirer qu'un cadavre.

Depuis quelque temps Trouvé avait donné des signes d'aliénation mentale. Il y a donc lieu de croire que c'est dans un de ces accès qu'il s'est donné la mort.

AVIS.

Le lundi prochain 21 mars, à midi précis, à l'occasion du décès de M^{me} Chudeau mère, une distribution de 600 kilog. de pain sera faite chez le sieur Launay, boulanger, place de l'Hôtel-de-Ville à Saumur.

Théâtre de Saumur.

Comment on organise une représentation au bénéfice des pauvres, — comédie en un acte, par MM. JUILLARD, maréchal-des-logis de lanciers, et CHAVET, adjudant, maître d'armes à l'Ecole de cavalerie.

La scène se passe dans une chambrée de sous-officiers. L'un étudie sa théorie, le cauchemar du Saumurien ; un autre, étendu sur un lit d'ordonnance, goûte les charmes de la littérature d'un littérateur quelconque ; deux autres, avec dextérité, manipulent ces cartes connues déjà sous Charles VI ; enfin un dernier, au sang plus bouillant, auquel il faut le grand air et de vives émotions, trame quelque complot pour tromper la surveillance du sous-officier de semaine et se donner la douce satisfaction d'une promenade sentimentale sur les bords de la Loire. Ses batteries sont vivement dressées, et l'exécution ne se fait pas attendre : une tige de botte, une cuirasse, une manche de chemise remplie de foin avec un gant à l'extrémité, le tout coiffé d'un casque... à méche, remplace dans le lit le réfractaire. Mais le sous-officier connaît cette ficelle et ne s'y laisse pas prendre. — Notre homme n'avait pas eu le temps de s'éloigner, et, en raison des circonstances solennelles qui se présentent, il échappe à une punition. L'adjudant annonce, en effet, à la chambrée qu'il a une communication importante à faire ; le brosseur court chercher les camarades voisins, et chacun de se ranger en cercle à droite et à gauche.

— Il s'agit, dit l'adjudant, de venir en aide à la classe indigente, et d'organiser une représentation à son bénéfice. — Idée lumineuse ! s'écrie en chœur son entourage. Séance tenante, chacun est appelé à donner son avis sur le programme qui sera arrêté.

Dans cette ville, dit Briscard (M. Marie), on aime la musique, et je crois que le grand opéra peut être abordé en toute assurance. Pour juger de l'effet qu'on pourrait obtenir, M. Brégnicourt entonne, avec tout le talent qu'on lui connaît, la *Pastorale du Prophète* (Meyerbeer).

Pour Eliacin (M. Simonet), la tragédie semble bien préférable ; et il se met à déclamer, avec une assurance parfaite, à l'instar des plus célèbres tragiques.

L'opéra-bouffe paraît à Raoul (M. de la Harpe) le *nec plus ultra* de ce qui est admissible, et il soumet à ses camarades un échantillon de son savoir-faire, en chantant *Le Chevalier de la Holte*. Trois fois il a été rappelé.

Le drame est prôné, à son tour, par Renardot (M. Gagnelin), dont les yeux roulent dans leur orbite comme la terre autour du soleil ; et la comédie sentimentale trouve en l'auteur de la pièce, M. Juillard lui-même, un défenseur des plus émouvants et des plus pathétiques. L'assemblée lui a prodigué force bravos.

Frontignac (M. Dupuy), déjà bien connu, a soutenu l'avantage incontestable de la chansonnette comique, en interprétant *Petit-Jean Tête-dure* ; et M. Chavet, pour lequel tous les genres sont familiers (il l'a bien prouvé mercredi), a soutenu la même thèse avec *L'Amoureux de la Lune* (style anglais), de Bourget.

Et voilà *Comment on organise une représentation au profit des pauvres*.

Cette scène de la vie de caserne a été accueillie avec les plus vifs applaudissements. Des détails heureux, les allusions les plus spirituelles, ne cessaient d'exciter les rires et les bravos de la salle. Cette pièce fait le plus grand honneur à leurs auteurs, MM. Juillard et Chavet ; et si ces Messieurs veulent présenter leur premier enfant à la Société des Auteurs, nous croyons pouvoir lui promettre un accueil favorable dans le monde, la prospérité et un heureux tour de France.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant ci-après deux morceaux inédits faisant partie de l'à-propos de MM. Juillard et Chavet.

LA JOURNÉE DU SAUMURIEN

AIR du *Nid abandonné*.

Rondeau chanté par M. MARIE.

Paroles de M. JUILLARD.

Quand les premiers feux de l'aurore
Succèdent à la sombre nuit,

Déjà la trompette sonore
Sous ma fenêtre retentit.
C'est le branle-bas qui commence,
Et qui jusqu'au soir va durer.
Je m'habille avec diligence
Etcours enfourcher mon coursier.

C'est la manœuvre guerrière :
Au Chardonnet il faut trotter ;
Puis le travail de carrière,
Qui nous conduit au déjeuner.
Pour nos quatre-vingt-sept centimes,
Nous dévorons deux maigres plats ;
Si les rations sont minimales,
Nos appétits ne le sont pas.

Après les soins alimentaires,
Pour digérer commodément,
Comme exercices salutaires,
La salle d'armes nous attend.
Fleuret en main, il faut se fendre ;
On nous disloque sans pitié ;
Puis au trapèze il faut se pendre,
Et l'on s'en va tout éreinté.

Alors, vite à la théorie,
Chacun récite sa leçon,
Enfin, le cours d'hippologie,
Où l'on vient commenter Vallon.
Heureux quand, après l'exercice,
On goûte un peu de liberté ;
Parfois la salle de police
Nous offre l'hospitalité.

Telle est, Messieurs, notre existence ;
Or pensez-vous qu'on ait le temps,
Je le demande en conscience,
De cultiver le sentiment ?

LA CHANSON DE L'ORDONNANCE

AIR de la *Servante d'auberge*.

Couplets chantés par M. CHAVET.

Paroles de M. JUILLARD.

Quel dur métier d'être ordonnance,
De fourbir un sous-officier ;
La brosse en main, ou la patience,
Il faut toujours cirer, frotter.
Tantôt c'est une paire de bottes,
Un pantalon, un habit fin ;
Enfin mille effets que j'écrotte,
Et cela du soir au matin.

Et j'écrotte et j'écrotte, et allez donc,
Pour mon sous-off. j'suis bon garçon ;
Et j'écrotte et j'écrotte, et allez donc,
Pour mon sous-off. j'suis bon garçon.

Faut voir comme j'écrotte sa tenue,
Comme c'est propre et reluisant ;
Aussi, quand on pass' la revue,
C'est lui l'plus chic du régiment.
Je m'dis alors : C'est mon ouvrage,
Et mon p'tit cœur, il fait tic-tac ;
J'arrange aussi son p'tit ménage,
Et l'ordre y règne comme dans un sac.

Et j'écrotte et j'écrotte, et allez donc,
Car mon sous-off. est bon garçon ;
Et j'écrotte et j'écrotte, et allez donc,
Car mon sous-off. est bon garçon.

Quand par hasard il est malade,
C'est moi que j'deviens son infirmier ;
Et comme un bon p'tit camarade,
Faut voir comme j'sais le soigner.
Enfin, pour lui j'suis une mère,
Je l'considère comme mon enfant ;
Mais il devient aussi mon père,
Lorsqu'il me donne de l'argent.

Et j'écrotte et j'écrotte, et allez donc,
Quand mon sous-off. est bon garçon ;
Et j'écrotte et j'écrotte, et allez donc,
Quand mon sous-off. est bon garçon.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 18 mars. — Par décret inséré au *Journal officiel*, les électeurs de la troisième circonscription du Rhône sont convoqués pour le 3 avril.

Londres, 17 mars. — On télégraphie de Southampton qu'un épouvantable abordage a eu lieu ce matin en Manche, entre deux navires, par suite du brouillard.

Il y a eu 32 personnes de noyées, parmi lesquelles plusieurs femmes.

Madrid, 17 mars. — Les Cortès ont repoussé par 74 voix contre 58 la proposition de M. Buto demandant que toutes les provinces fussent mises sur un pied d'égalité complète relativement au paiement des classes passives et des coupons-rentes.

On assure que le gouvernement espagnol est décidé à ne pas envoyer de représentant au Concile, vu l'esprit de la Cour de Rome.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 10 mars 1870.

NAISSANCES.

4, Augustine Saint-Benigne, rue de la Casserie ; — 8, Marie Miclar, rue de la Basse-Ille ; — Marie Hardouin, rue de la Basse-Ille ; — 10, Henriette-Jeanne-Joséphine Menier, rue Cour-St-Jean ; — Auguste Martin, à l'Hospice.

MARIAGES.

7, Louis-Antoine-Auguste Aubouin, lieutenant sous-directeur de l'artillerie, et Marie-Alice Pineau, sans profession, tous deux de Saumur ; — Jules Lamy, facteur rural, et Marie Machel, domestique, tous deux de Saumur ; — 8, François-Victor Thibault, jardinier, et Marie Lambeau, couturière tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

1^{er}, Jean-Adam Kalb, propriétaire, 81 ans, place de l'Hôtel-de-Ville ; — Louis-André-Emanuel Faudet, étameur, 59 ans, rue de l'Hô-

joue, il murmurait avec bonheur :

« Enfin, je suis père ! »

Et c'était vrai, non-seulement pour lui, mais encore pour Thérèse et pour Henriette. Ils en étaient venus à s'aimer tous les trois ni plus ni moins que si les liens du sang eussent existé entre eux.

L'adolescence de Mlle Bridot fut donc des plus heureuses. Tout le monde la traitait en enfant gâté, surtout Henriette. Henriette était si indulgente et si bonne ! une de ces femmes qui, sur la terre, nous font rêver aux anges !

Paul Vauquelin non plus ne se montrait pas très-sévère. Cependant sa tolérante affection n'était pas exempte d'une certaine rigidité, qu'il savait trouver au besoin dans son puritanisme d'honnête homme. Il y avait tels moments où, quand le tuteur fronçait le sourcil d'une certaine façon, la pupille, toute récalcitrante qu'elle fût, avait peur et se résignait à l'obéissance.

Ce n'était pas que Thérèse fût indocile. Durant les premières années, tant qu'elle ne sortit guère au-delà du cercle de la maison, elle montra tout au contraire une sûreté de jugement que surent développer avec art ses parents adoptifs. Mais il fallait bientôt la mener dans le monde. Elle devait y rencontrer une sorte de sourde hostilité, une méprisante jalousie qui la blessa profon-

dément, qui lui mit comme une enveloppe de glace autour du cœur. Elle voulut savoir, elle interrogea. Quelques réponses évasives lui firent tout deviner, peut-être même au-delà du vrai. Son ardente imagination s'exagérant le mal, elle en vint à se considérer comme une sorte de paria, à qui des richesses mal acquises et le généreux patronage d'un homme d'honneur ouvraient seuls des portes qui, sans cela, fussent restées fermées pour elle. Tous ses instincts de justice se révoltèrent contre cet injuste ostracisme. Elle avait dix-huit ans. De quoi donc était-elle coupable ? Elle arrivait le sourire aux lèvres et la main tendue ! A peine daignait-on lui toucher le bout des doigts, et, sous des faux-semblants de pitié, sa fierté naissante pressentait l'envie et la haine. Son caractère s'agrit. Loin de solliciter les consolations et les conseils d'Henriette, elle se tut, et, comme à plaisir, irrita sa blessure cachée. Henriette et son mari comprenaient bien cependant ce qui se passait dans ce jeune cœur ; avec inquiétude ils suivaient les progrès du mal. Mais qu'eussent-ils pu dire à Thérèse ?

Ce fut alors qu'elle devint capricieuse, volontaire, excentrique ; alors qu'elle s'éprit d'une folle passion pour le faste et le fracas, pour les triomphes de l'amour-propre, pour les vanités de la mode, pour l'éclat, le mouvement, le bruit et les fêtes. Jeune fille, elle porta

des toilettes à grands falbalas ; elle se jeta avec une sorte d'ivresse dans le tourbillon du plaisir parisien. Dans les salons, elle devint la plus infatigable danseuse ; au bois, la plus intrépide amazone ; partout enfin la plus regardée, la plus admirée, la plus brillante et la plus belle.

Si par hasard ses parents d'adoption s'effrayaient de cet enivrement, de cette fougue mondaine, elle leur répondait :

« Ah ! je ne serais pas ainsi, si j'étais réellement votre fille ! »

Et dans un élan de fébrile tendresse, elle étreignait des deux mains son tuteur, elle embrassait follement Henriette.

L'avocat et sa femme se regardaient alors et semblaient se dire :

« Pauvre enfant ! laissons-la faire ; ce n'est pas sa faute ! »

Qu'eussent-ils pu craindre d'ailleurs ? Il y avait dans cette étrange jeune fille une fierté native, une sauvage indépendance de caractère, une invulnérable honnêteté qui lui servait d'épave. Comme l'hermine, elle serait morte d'une seule tache à sa blanche robe d'innocence.

Cependant, sous cet enjouement orgueilleux, sous cette gaieté triomphante, il y avait quelque chose d'a-

mer, de hautain, de railleur. Elle voulait s'imposer au monde, elle cherchait à s'étourdir, elle n'était pas heureuse !

Non ! car ce qui dominait, ce qui persistait surtout en elle, c'était un besoin de tendresse, de dévouement et d'estime. Elle eût renoncé de grand cœur à ses splendeurs, à ses millions, pour être aimée. Le serait-elle jamais, du moins par un homme digne d'elle ? C'était cette crainte qui faisait répéter souvent à son second père, à sa seconde mère :

« Pauvre enfant ! pauvre Thérèse ! »

Les choses allèrent ainsi jusqu'au printemps de sa vingt-et-unième année. Vers le commencement de juillet, elle partit pour le château de Bussières, en compagnie d'Henriette. Paul Vauquelin les y rejoignait de temps en temps, aussi souvent que le lui permettaient ses nombreuses occupations, presque à la fin de chaque semaine. Le samedi soir, en embrassant ses deux chères compagnes, il leur disait avec son franc et spirituel sourire :

« Je viens, comme un bon bourgeois que je suis, passer mon dimanche en famille ! »

(La suite au prochain numéro.)

tel-Dieu; — 2, Virginie Rousselin, 75 ans, veuve Auguste Gilly, levée d'Enceinte; — Pierre Texier, propriétaire, 83 ans, rue de la Gueule-du-Loup; — Virginie Chapelain, veuve Louis Cousseau, couturière, Hospice; — 3, Ernest-Charles Guignon, 2 ans, rue des Saulais; — 4, Jean-Guillaume Berthe, 82 ans, rue Notre-Dame; — Saint-Benigne (mort-né), rue de la Cocasserie; — Paul Foucher, cordonnier, 67 ans, à l'Hospice; — Louis Boret, chapelier, 53 ans, rue de Fenet; — Joséphine Bertrand, 20 ans, à l'Hospice; — Jean Niveleau, carrier, 75 ans, rue de la Mairie; — 7, Inconnue, 50 ans, retirée de la Loire; — 8, Anne Rouleau, rentière, 67 ans, place Saint-Michel; — 10, Joseph Bulleau, 33 ans, menuisier, à l'Hospice.

L'illustration, dans sa livraison du 12 mars 1870 (N° 1411), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire :

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le carnaval à Venise. — M. Delaunay. — La manufacture de tapisseries de Neuilly. — Le Doute en justice, nouvelle, par M. S. de Raubar (suite). — Viaducs métalliques de la route de Commeny à Gannat. — Chronique parlementaire. — Audition d'un orgue dans les ateliers de M. Cavallé-Coll. — Les théâtres. — Revue du mois, par Bertall. — Histoire de Napoléon I^{er}, par Lanfrey (4^e vol).

— Revue de la Bourse. — Les nouvelles acquisitions du Jardin d'Acclimatation.

Gravures : — M. Delaunay, nouveau directeur de l'Observatoire. — Le carnaval de Venise : aspect de la place Saint-Marc. — Paris : sérénade donnée à la reine d'Espagne. — Les arrestations : voiture servant au transport des prisonniers. — La conscription : défilé des conscrits devant l'Hôtel-de-Ville. — Viaducs métalliques du chemin de fer de Commeny à Gannat (2 gravures). — Paris : la manufacture d'orgues de M. A. Cavallé-Coll. — Revue du mois (13 gravures), par Bertall. — Les nouvelles acquisitions du Jardin d'Acclimatation : oie d'Égypte; Pénélope Marail; canards de la Caroline. — Rébus.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire complète en 130 livraisons à 10 centimes ou 13 séries à 1 franc (1).

Les 10 premières séries ont déjà paru.

Les récents événements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses opinions bien connues disent suffisamment

(1) DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

La Librairie DENTU, à Paris, vient de mettre en vente le nouveau roman de Paul FÉVAL, **Maman Léo**. Entre les différentes séries des **HABITS NOIRS**, qui toutes ont été si favorablement accueillies par le public, et sont restées populaires, **MAMAN LÉO** a été le plus grand succès. Sa publication, si fort attendue, va renouveler la vogue de ce récit dramatique et comique à la fois, où les **MYSTÈRES DU GRAND MONDE** lalternent avec les **MYSTÈRES DU PEUPLE**. — L'ouvrage est complet en un volume du prix de 3 fr.

EAU-DE-VIE VIEILLE DE L'ANJOU.

M. DUBOIS, propriétaire à Varrains, informe le public que, depuis 1848 et 1849, il a toujours fabriqué de l'eau-de-vie de vin, et qu'il vient d'établir à Saumur, chez M. BOUCHARD-RAGUIN, épicer, rue du Portail-Louis, un dépôt d'eau-de-vie de vingt ans de fûtaille ne laissant rien à désirer.

Pour se convaincre de la finesse de l'arôme, il suffit d'en user dans une tasse de café.

M. Bouchard-Raguin s'est engagé par écrit à ne vendre aucune autre eau-de-vie que celle de M. Dubois.

Toute personne qui désirera des eaux-de-vie

en fût pourra s'adresser directement à M. Dubois, à Varrains.

Prix au litre (sans bouteille), 2 fr. 50.

Une concession sera faite à ceux qui prendront en fût. (88)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Toute maladie cède à la douce **Revalessière du Barry**, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La **Revalessière chocolatée** rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

3.000 FRANCS, ET UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard.

A CÉDER A RENTE VIAGÈRE.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES

Le dimanche 27 mars 1870, à midi, Dans la maison de la Fidèlerie, à Distré,

Terres, vignes et prés, dépendant de la ferme de la Fidèlerie, appartenant à M. Linacier.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (85)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable et en détail,

UN BEAU DOMAINE,

Situé à Dampierre,

Comprenant, outre des bâtiments d'habitation, d'exploitation et de magnifiques caves, 54 hectares environ en vignes, terres, prés, bois, sur les communes de Dampierre, Saumur, Souzay et Parnay.

Cette propriété appartient à M. Guérin-Guillon.

S'adresser à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, chargé de vendre, lequel se trouvera le dimanche 3 avril 1870, à la propriété. (86)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e Touchaleaume.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1870,

LA FERME DU VAU-LANGLOIS,

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant environ 8 hectares.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (87)

A AFFERMER,

Par suite du décès du fermier,

Pour entrer en jouissance au premier novembre 1870 ou 1871.

LA MÉTAIRIE DE CHANTELOUP,

Sise commune de Trèves-Cunault, Arrondissement de Saumur,

D'une contenance cadastrale de 46 hectares 09 ares 24 centiares.

S'adresser, pour voir les lieux, à M^{me} veuve Thibault, fermière actuelle, au Prieuré de Chenebutte, commune de Chenebutte-les-Tuffeaux;

Et, pour traiter, à M. E. GIRARD, avocat à Saumur. (72)

BONNES BOURRÈES

A VENDRE
Situées près Champigny.

S'adresser à M. GIRARD, M^e de faïence à Saumur. (77)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

NOUVEAUTÉS.

B. GABORIT,

Rue St-Jean.

On demande de suite un employé et un apprenti. (66)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ON DEMANDE

dans chaque chef-lieu de canton un **CORRESPONDANT** honorable pouvant s'occuper activement d'affaires de **BANQUE**. Ecrire, 62, rue Turbigo, à Paris, au Directeur de la **Banque générale** des valeurs mobilières.

AVIS AUX RENTIERS

COUPONS français et étrangers payés **AU PAIR** sans escompte ni retenue d'aucune sorte, avantage qu'**aucune** autre maison ne fait.

RENTE ITALIENNE, paiement immédiat du coupon de juillet 1870. **AVANCÉS SUR TITRES A 2 1/2 0/0** net meilleur marché que partout ailleurs **SANS COMMISSION**, 62, rue Turbigo, à Paris, **BANQUE GÉNÉRALE** des valeurs mobilières. (74)

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis **Journal de la Famille** Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Édition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois.)

Redaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris. On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

HISTOIRES VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 17 MARS.			BOURSE DU 18 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	73 70	» 10	»	73 65	» 05	»
4 1/2 pour cent 1852.	102 90	»	» 20	102 85	»	» 05
Obligations du Trésor.	492 50	»	1 25	492 50	»	»
Ville de Paris 1869.	367 75	»	»	368 50	» 75	»
Banque de France.	2830	»	10	2830	» 10	»
Crédit Foncier (estamp.).	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	635	» 5	»	635	» 5	»
Crédit industriel.	662 50	2 50	»	665	» 2 50	»
Crédit Mobilier (estamp.).	288 75	11 25	»	275	»	13 75
Comptoir d'esc. de Paris.	697 50	»	2 50	698 75	1 25	»
Orléans (estampillé).	1001 25	»	6 25	1001 25	»	»
Nord (actions anciennes).	1170	» 10	»	1172 50	» 2 50	»
Est.	615	»	»	611 25	»	3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	1015	»	3 75	1010	»	5
Midi.	645	» 1 25	»	646 25	» 1 25	»
Ouest.	627 50	» 5	»	625	»	2 50
Charentes.	492 50	»	»	492 50	»	»
Vendée.	»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1780	» 10	»	1790	» 10	»
Canal de Suez.	345 5	» 5	»	338 75	» 6 25	»
Transatlantiques.	210	» 5	»	207 50	» 2 50	»
Cable transatlantique.	430	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	130	» 7 50	»	130	»	»
Emprunt Italien 5 0/0.	55 65	» 10	»	55 70	» 05	»
Autrichiens.	793 75	» 25	»	791 25	» 2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	500	»	»	498 75	» 1 25	»
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	477 50	» 10	»	475	» 2 50	»
Est-Hongrois.	317 50	» 7 50	»	315	» 2 50	»
Foncier autrichien.	1080	» 30	»	1062 50	» 17 50	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	351 25	»	»	350	»	»
Orléans.	342	»	»	342 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	338	»	»	338 25	»	»
Ouest.	339	»	»	338 50	»	»
Midi.	336	»	»	337 50	»	»
Est.	342	»	»	342 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.